

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
10 juin 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

2022D100

OBJET :
15. PERSONNEL
COMMUNAL. MISE À
JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS DES
EMPLOIS
PERMANENTS.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220616-20220600-DE



L'an deux mil-vingt-deux, le seize JUIN à dix-huit h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtita – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. MOUILLE Julien – Mme PETITPRET Sabine **donnant procurations respectives à** M. DUYCK Joël – M. LORIDAN Bernard.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tableau des effectifs des emplois permanents a été fixé pour 2022, par l'assemblée délibérante en sa séance du 24 novembre 2021, puis modifié par délibération du 7 avril 2022.

Afin de répondre aux besoins des services, à l'évolution de carrière des agents et des départs du personnel, le conseil municipal est convié à mettre à jour ledit tableau des effectifs et autoriser les ouvertures, les fermetures et les modifications de temps de travail à opérer au 1^{er} juillet, à savoir :

a) OUVERTURES DE POSTES :

Pour une meilleure adéquation du grade avec le poste occupé :

- 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet

Pour répondre à une régularisation administrative :

- 1 poste d'adjoint technique à 12.6h/semaine

Pour faire suite à des départs en retraite :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 17.33h/semaine annualisée pour la pause méridienne et la reprise d'heures de nettoyage d'un agent parti en retraite
- 1 poste d'adjoint d'animation à 35h/semaine pour l'espace numérique

b) FERMETURES DE POSTES :

Suite à des départs en retraite :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 26.6h/semaine

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

24-06-2022

ID : 059-215904004-20220616-2022D100-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

15. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

Suite à des mutations ou changements de poste :

- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à 24.46h/semaine

c) MODIFICATIONS DE TEMPS DE TRAVAIL :

- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à 32.6h/semaine et fermeture concomitante d'un poste d'adjoint d'animation à 28.6h/semaine
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à 34.30h/semaine et fermeture concomitante d'un poste d'adjoint d'animation à 22.30h/semaine
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet et fermeture concomitante d'un poste d'adjoint technique à 21.3h/semaine
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 25h/semaine et fermeture concomitante d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 21.5h/semaine

L'assemblée, suite à l'avis préalable des membres du comité technique du 9 juin 2022, adopte à l'unanimité, les modifications à opérer sur le tableau des effectifs.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 859-215904004-20220616-20220100-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

15. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{ER} JUILLET 2022

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
ADMINISTRATIVE	Emploi fonctionnel	Directeur Général des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35 h	1
	Attaché	Attaché principal	35h	1
		Attaché	35h	3
	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35	1
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35	1
		Rédacteur	35h	2
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h	7
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	8
		Adjoint administratif	35h	8
	TOTAUX ADMINISTRATIFS			
CULTURELLE	Directeur de centre culturel	Attaché	35h	1
	Bibliothécaire	Bibliothécaire	35 h	1
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35h	4
		Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
	Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique option théâtre	16 h	1
	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal	20h	2
			8h	1
5h			1	
TOTAUX CULTUREL				12
SÉCURITÉ	Chef de service de Police	Chef de service de Police	35h	1
	Agent de Police Municipale	Brigadier Chef Principal	35h	2
		Gardien brigadier	35h	3
TOTAUX POLICE				6

.../...

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220616-2022D100-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUN 2022

15. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
	Agent de maitrise	Agent de maîtrise principal	35 h	4
		Agent de maîtrise	35h	5
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	3
			35h	40
			32,45 h	1
			32 h	1
			31,1 h	2
			29,6 h	1
			29,5 h	1
			28,5 h	1
			28 h	1
			26,6h	0
			25h	1
			22,29h	1
			21,5 h	0
			18,12h	1
			15,36 h	1
			6,3 h	1
			35h	21
		30,71h	1	
		30h	1	
		26,3h	2	
		25,3 h	1	
		21,30h	0	
		17,5 h	1	
		15,36 h	1	
		15 h	1	
		12,6 h	2	
		9,5 h	1	
		6,3 h	1	
	TOTAUX TECHNIQUE			99

.../...

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le 24-06-2022

ID : 059-215904004-20220616-20220100-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

15. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DES EMPLOIS PERMANENTS.

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
MEDICO SOCIALE	Infirmière	Infirmière en soins généraux hors classe	35 h	1
	Educateur de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h	1
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	35h	2
	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35h	6
			31,1h	1
		ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
	Agent Social	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	35h	2
Agent social		35h	2	
TOTAUX MEDICO SOCIALE				17
ANIMATION	Animateur	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35h	0
		Animateur	35h	2
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	23,6h	1
		Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h	2
		30,71 h	1	
		35h	4	
		34,3h	1	
		32,6h	1	
		32,4h	1	
		30,43 h	1	
		Adjoint d'animation	29,30 h	1
		28,6h	0	
		24,6h	2	
24,46h	0			
22,3h	0			
17,33h	1			
TOTAUX ANIMATION				18
SPORTIVE	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	35	1
TOTAUX SPORTIVE				1
TOTAL GÉNÉRAL				185

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215904004-20220616-2022D100-DE